

Maisons-Alfort, le 24 mars 2006

## Communiqué de presse

### **Mieux informer les femmes enceintes sur la toxoplasmose**

La toxoplasmose est très endémique en France. Elle touche environ 50% de la population adulte. On estime que 200 000 à 300 000 nouvelles infections surviennent chaque année dont 2700 chez les femmes enceintes. Parmi les zoonoses\* non strictement alimentaires, elle est considérée comme prioritaire par l'Institut de veille sanitaire (InVS). La gravité de cette infection est liée, d'une part, au risque de transmission foétale du parasite en cas de contamination en cours de grossesse (600 cas de toxoplasmose congénitale par an dont 175 avec des séquelles) et, d'autre part, au risque différé de réactivation d'une infection antérieurement acquise, sous l'effet d'une immunodépression. On constate en effet environ 200 cas de toxoplasmose cérébrale par an chez les patients infectés par le VIH.

Si le chat joue un rôle majeur dans la dissémination du parasite (*Toxoplasma gondii*) dans l'environnement, son rôle direct dans la contamination humaine reste cependant très limité et ne concerne, en principe, que les très jeunes animaux. En effet, le facteur de risque d'infection prédominant est l'ingestion de viande contaminée, insuffisamment cuite.

En France, les données relatives à la prévalence de la toxoplasmose chez l'animal (bétail essentiellement) et au degré de contamination des viandes sont très parcellaires et peu représentatives des conditions actuelles d'élevage. La contamination de l'eau et de l'environnement est également mal évaluée en raison de la difficulté de mise en évidence des parasites dans l'eau ou dans le sol et d'un manque de techniques de détection appropriées.

Dès 1978, la France a pris des dispositions réglementaires afin de dépister, par la sérologie, les femmes exposées au risque de contamination et d'effectuer un suivi sérologique des femmes séronégatives pendant toute la grossesse. Une information sur les mesures d'hygiène alimentaire à respecter pour réduire le risque de contamination leur est également dédiée. Un dépistage sérologique de la toxoplasmose et l'administration d'une chimioprophylaxie adaptée sont aussi recommandés pour les personnes séropositives pour la toxoplasmose et ayant un déficit immunitaire très prononcé.

Cependant, malgré ces mesures, les formes graves de toxoplasmose (infection congénitale, toxoplasmose cérébrale des immunodéprimés) restent fréquentes et justifient l'application des mesures de prévention de la contamination.

C'est dans ce contexte que l'Afssa a constitué, en 2003, un groupe de travail multidisciplinaire dont le principal objectif était d'évaluer le risque de toxoplasmose lié aux aliments et à l'eau. Cette étude a permis d'analyser et d'actualiser les données relatives à *T. gondii* et à la toxoplasmose afin d'apporter les éléments scientifiques permettant aux autorités sanitaires d'identifier et de promouvoir les actions destinées à améliorer la prévention chez l'Homme, et en particulier, celle de la toxoplasmose congénitale.

Le rapport de l'Afssa, présenté le 24 mars 2006 à Maisons-Alfort, met en évidence les progrès récents quant à la connaissance du parasite et de son épidémiologie : en France, l'analyse des isolats de *T. gondii* a montré la prédominance d'un génotype parasitaire chez l'homme, mais aussi l'existence de souches atypiques, notamment en Guyane, responsables d'une pathologie plus sévère.

Trois domaines d'investigation ou d'actions prioritaires ont également été identifiés :

- un effort considérable pour la mise au point de techniques permettant la détection et la quantification des parasites ainsi que l'estimation de leur viabilité et infectiosité doit être fait afin de mieux évaluer le niveau de contamination de *T. gondii* dans les denrées alimentaires et l'eau et d'apprécier la part respective des différents types d'aliments dans l'infection humaine ;
- une démarche d'appréciation quantitative du risque centrée sur l'évaluation de l'impact de la consommation d'aliments (ou de certains aliments) potentiellement contaminés sur l'incidence de la toxoplasmose chez la femme enceinte et de la toxoplasmose congénitale doit également être mise en place ;
- enfin, une amélioration de l'information sur cette infection et sa prévention est recommandée. L'Afssa préconise notamment une campagne d'information auprès des femmes enceintes, avec des recommandations de prévention de la toxoplasmose actualisées et reformulées, en collaboration avec l'InVS.

\* une zoonose est une maladie animale transmissible à l'Homme.

Contact presse : Direction de l'information et de la communication  
01 49 77 27 80 Elena Seïté, attachée de presse